

SOFT COMPUTING  
Société anonyme au capital de 408 771,60 Euros  
Siège social : 55 quai de Grenelle - 75015 Paris  
RCS Paris. 330 076 159

## Descriptif du programme de rachat d'actions soumis à l'approbation de l'assemblée générale des actionnaires du 8 juin 2017

Le présent document a été établi en application des dispositions des articles 241-1 et suivants du Règlement Général de l'Autorité des Marchés Financiers. Il est disponible sur le site <http://www.softcomputing.com> de SOFT COMPUTING. En outre des exemplaires du présent document sont disponibles sans frais au siège social de la société.

### SYNTHESE DES PRINCIPALES CARACTERISTIQUES DE L'OPERATION

**Emetteur** : SOFT COMPUTING

**Titres concernés** : actions SOFT COMPUTING admises aux négociations sur le marché Eurolist d'Euronext Paris, Compartiment C, code ISIN FR 0000075517 - SFT

**La date de l'assemblée générale des actionnaires appelée à autoriser le présent programme :**

Assemblée Générale Mixte du 8 juin 2017

**Nombre de titres et part du capital détenus directement ou indirectement par Soft Computing :**

Soft Computing détenait, au 31 mai 2017, 865 de ses propres titres, représentant 0,04 % de son capital.

**Répartition par objectif des titres de capital détenus au 30 avril 2017 :**

Au 31 mai 2017, les 865 actions propres détenues par la société sont réparties comme suit par objectif :

- Contrat de liquidité : 865
- Annulation : 0

**Objectifs du nouveau programme de rachat :**

Les objectifs de ce programme sont :

- 1) Assurer l'animation du marché secondaire ou la liquidité de l'action Soft Computing par l'intermédiaire d'un prestataire de service d'investissement au travers d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie admise par l'AMF,
- 2) Assurer la couverture de plans d'options d'achat d'actions et de toutes autres formes d'allocation d'actions à des salariés et/ou des mandataires sociaux du groupe, notamment dans le cadre d'attribution gratuite d'actions, de la participation aux fruits de l'expansion de l'entreprise ou au titre d'un plan d'épargne entreprise, dans les limites prévues par la loi,
- 3) Conserver les actions achetées et les remettre ultérieurement à l'échange ou en paiement dans le cadre d'opérations éventuelles de croissance externe,
- 4) Assurer la couverture de titres de créance convertibles en actions dans le cadre de la réglementation boursière,
- 5) Procéder à l'annulation éventuelle des actions acquises.

**Montant maximum alloué au programme de rachat d'actions, nombre maximal, prix maximum d'achat et caractéristiques des titres susceptibles d'être acquis.**

La part maximale du capital de la société susceptible d'être détenue est 10% du capital, soit 204 385 actions ; compte tenu du nombre d'actions auto détenues à ce jour (31/05/2017), soit 865 actions représentant 0,04 % du capital, la part maximale de capital pouvant encore être détenue s'élève à 9,96 %, soit 203 520 actions.

Le prix maximum d'achat est de 36 euros ; le montant maximal consacré à ces acquisitions ne peut dépasser 4 000 K€.

Ces achats d'actions pourront être opérés par tous moyens, y compris par voie d'acquisition de blocs de titres, et aux époques que le conseil d'administration appréciera, dans la limite de la réglementation boursière. Toutefois, la société n'entend pas recourir à des produits dérivés.

### Durée du programme de rachat :

Le programme a une durée de dix huit mois à compter de l'assemblée générale du 8 juin 2017, soit jusqu'au 8 décembre 2018.

### Bilan du précédent programme :

L'assemblée générale ordinaire des actionnaires réunie le 1<sup>er</sup> juin 2016 a autorisé le conseil d'administration, avec faculté de délégation, à mettre en oeuvre un programme de rachat d'actions pour une période de dix-huit mois, soit jusqu'au 2 décembre 2017. Les modalités de ce programme ont été décrites dans la note d'information en date du 1<sup>er</sup> juin 2016 relative audit programme de rachat.

Les tableaux ci-dessous détaillent les opérations réalisées au titre du précédent programme de rachat.

### Tableau de déclaration synthétique

Situation au 31/05/2017	
Pourcentage de capital auto détenu de manière directe et indirecte	0,04%
Nombre d'actions annulées au cours des 24 derniers mois	224 109
Nombre de titres détenus en portefeuille	865
- dont contrat de liquidité	865
- dont croissance externe	
- dont actionnariat salariés	
- dont annulations	0
Valeur comptable du portefeuille (en euros)	12 110 €
Valeur de marché en portefeuille (en euros)	12 110 €

Bilan de l'exécution du programme de rachat entre le 01/06/2016 et le 31/05/2017			
	Flux bruts cumulés		Positions ouvertes au 31 mai 2017
	Achats	Ventes / Transferts	Etat néant
Nombre de titres	8 271	8 103	
dont contrat de liquidité	8 271	8 103	
		Transfert = 0	
Cours moyen des transactions	12,91	12,84	
Montants (en euros)	106 787 €	104 057 €	

Les 224 109 actions auto-détenues en voie d'annulation ont été annulées par réduction du capital le 24/05/2017.